

ALLEZ SAVOIR!

PRIME INTERESSEMENT 2023

Principes de l'intéressement :

L'intéressement est déterminé à partir des 3 indicateurs opérationnels suivants :

- ACO2 : Satisfaction des DE vis à vis de leur accompagnement.
- IND2 : Satisfaction des DE à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation.
- ENT2 : Satisfaction des entreprises vis à vis des services de PE.

Les performances sont évaluées en fonction du niveau d'atteinte des cibles définies au niveau national et régional.



I - Performance nationale

Indicateur de perf. 1 : ACO 2 - Satis. DE accompagnement (ICT 05)	
Cible	80,0%
Réalisé	84,2%
Tx de réalisat*	105,3%
Budget intéress.	7 228 889 €

Indicateur de perf. 2 : IND 2 - Satis. des DE info. Indem (ICT 09)	
Cible	72,0%
Réalisé	72,9%
Tx de réalisat*	101,3%
Budget intéress.	7 228 889 €

Indicateur de perf. 3 : ENT 2 - Satisfaction Ent. (ICT 12)	
Cible	82,5%
Réalisé	85,8%
Tx de réalisat*	104,0%
Budget intéress.	7 228 889 €

- Le bilan national a été présenté. Les **cibles étant atteintes**, le montant national distribuable pour 2023 sera de 100% soit **21 686 667 Euros**.
- **Nous attendons maintenant le niveau de la performance Régionale** sur les 3 indicateurs opérationnels. Ceux-ci étaient au beau fixe lors de la présentation en CSE des résultats consolidés à fin décembre 23 :
 - ACO2 cible dépassée, 84,2% pour un objectif à 80%.
 - IND2 cible dépassée, 72,4% pour un objectif à 71,9%.
 - ENT2 cible dépassée, 85,5% pour un objectif à 82,5%.
- Si nos résultats régionaux sont confirmés **le montant moyen serait d'environ 450 euros** (pour un temps plein sans absences). **Nous attendons la confirmation au prochain CSE.**

Versement de la prime prévu en Mars 2024